



DOSSIER DE PRESSE

Présentation du dispositif de sécurisation des fêtes de fin d'année

La période de fêtes de fin d'année est toujours particulièrement propice à la commission de faits délictueux dans les grandes surfaces du département ainsi que les commerces de centre ville : cette période enregistre une part importante du chiffre d'affaires de ces établissements et connaît un phénomène de concentration de foule lié à l'activité commerciale.

Enfin, se rajoute à ce contexte un enjeu tout particulier lié à une menace terroriste, encore élevée et protéiforme.

Les commerces : une cible privilégiée en cette période de fête de fin d'année, mais moins impactée que les années précédentes

Une baisse des infractions commises à l'encontre des commerces.

En 2017, le nombre de vols violents (vols à main armée, avec armes blanches, violents sans armes) commis à l'encontre des Locaux Commerciaux Industriels et Financiers (LCIF) est restée quasi stable : 4 en 2016 et 5 en 2017.

Ces LCIF sont plus marqués par des cambriolages ou vols simples que par des vols violents.

S'agissant des vols et cambriolages des commerces et professions à risque (Bijouteries, parfumeries et instituts de beauté, restaurants, épicerie alimentaires, boulangeries, stations services, débits de tabac, salons de coiffure, établissements bancaires, opticiens, pharmacies et cabinets médicaux), ils sont en nette baisse cette année par rapport à 2016.

	10 premiers mois 2016			10 premiers mois 2017		
	Police	Gendarmerie	TOTAL	Police	Gendarmerie	TOTAL
TOTAL	47	106	153	25 (- 22 FC, - 47%)	91 (-15FC, - 14%)	116 (- 37 FC, - 24%)

En Dordogne, les commerces les plus touchés sont liés à l'alimentation :

- En zone Police : Bars restaurants (augmentation de vols de portables ou portefeuilles sur les tables des clients), boulangeries.
- En zone Gendarmerie : Restaurants (30%), Pharmacies (+ 3 FC / 2016) et cabinets médicaux, Epicerie alimentaires, Débits de tabac.

Les actions mises en œuvre pour prévenir les actes de vols et de violences et pour lutter contre les exactions commises en réunion au centre-ville ou dans les centres commerciaux.

La baisse du nombre de faits de vols et cambriolages sur ces établissements est liée notamment au rôle primordial des référents sûreté des forces de l'ordre (police et gendarmerie) ainsi qu'aux équipements de vidéo-protection dont se dotent de plus en plus les commerces (152 dossiers déposés en 2014 à la commission départementale de VP, 345 pour l'année 2016).

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

– **Le plan anti hold-up.**

Il est reconduit cette année par les forces de sécurité sur la période du 1^{er} décembre 2017 au 14 janvier 2018 inclus.

Ce dispositif consiste pour l'essentiel à :

- Densifier les patrouilles aux abords des commerces et des galeries marchandes, en sécurisant tant les périodes d'ouverture que de fermeture.
- Prendre contact avec les commerçants eux-mêmes, en étant au plus proche de leurs préoccupations.

– **Un réseau densifié de référents et correspondants sûreté de la police et gendarmerie**

Les référents sûreté de la police (2) comme de la gendarmerie (2) sont des acteurs et interlocuteurs incontournables dans le domaine de la sécurité rapportée aux établissements sensibles.

Ils interviennent à la demande de commerçants, mais aussi d'élus, de chefs d'entreprises..., pour des visites et des conseils liés à la sécurisation.

Les référents sûreté bénéficient de précieux relais grâce aux correspondants sûreté (42 gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire départemental, et 6 policiers à Périgueux et Bergerac). Ils diffusent localement tous les messages et actions de prévention.

- **Un apport précieux de réservistes au service de la lutte contre les atteintes aux biens.**

Des réservistes sont mis à disposition des forces de sécurité pendant les fêtes de fin d'année.

Ainsi, en zone police, des réservistes seront présents pour des missions de contact avec les commerçants, en appui des référents et correspondants sûreté.

En zone gendarmerie, des renforts de la Gendarmerie mobile et de la réserve opérationnelle sont

employés pour accroître la présence et la visibilité de l'action de la gendarmerie dans les communes et sur les sites de grandes fréquentations (marchés, zones commerciales, zones touristiques etc..).

Des gendarmes réservistes sont engagés au sein de Détachements Sécurité Interventions (DSI). Il en existe 4 actuellement (Thiviers, Terrasson, Bergerac et Montpon). Un 5^{ème} DSI est activé depuis le 6 décembre 2017 sur le ressort de Saint-Astier.

- **Des militaires de l'opération Sentinelle présents sur les marchés de Noël de Périgueux et Sarlat à compter du 13 décembre prochain.**
- **Un dispositif à renforcer : « Prévention Entreprises 24 » dit « dispositif Alerte SMS »**

Le protocole « prévention entreprises 24 » signé le 9 février 2015 entre le préfet de Dordogne et le Président de la chambre économique de la Dordogne prévoit la diffusion d'alertes SMS pour les phénomènes délinquants émergents. Ce dispositif permet également aux professionnels de l'activité concernée de répondre pour apporter en retour des renseignements sur ce qu'ils ont vu.

☞ Fin 2017, 482 professionnels y sont inscrits et 50 alertes ont été diffusées en 2017.

- **La Vidéoprotection dans les commerces : une demande en forte hausse.**

Le nombre de dossiers de vidéoprotection étudiés au cours de cette année a été quasiment doublé entre 2015 et 2016.

2014 : 152 dossiers (4 commissions)

2015 : 184 dossiers (4 commissions)

2016 : 345 dossiers (6 commissions)

Pour l'année 2017 en cours, le nombre de dossiers déposés est actuellement de 282 dossiers, la dernière commission ayant été reportée à janvier 2018.

Ces demandes proviennent d'établissements bancaires, de débits de tabac, supermarchés, pharmacies, et autres commerces.

Les autres actions mises en œuvre dans le cadre de la sécurisation des fêtes de fin d'année.

- Des réunions annuelles en préfecture sur la sécurisation des professions à risque en vue des fêtes de fin d'année.
- Un rappel des modalités de sécurisation des manifestations festives adressé aux maires et aux organisateurs.
- Des arrêtés d'interdiction en vue de la nuit de la Saint Sylvestre.

Pour la Dordogne, 3 arrêtés préfectoraux seront pris spécifiquement pour sécuriser la nuit de la Saint Sylvestre :

- Arrêté portant interdiction de vente, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement
- Arrêté préfectoral portant interdiction de distribution, d'achat et de vente à

- emporter de combustibles domestiques et produits pétroliers
- Arrêté portant interdiction de distribution et de vente à emporter de boissons alcooliques

De plus des directives spécifiques pour la nuit de la Saint Sylvestre seront transmises à l'ensemble des maires de Dordogne et des bailleurs sociaux afin de prendre toutes les dispositions pour procéder à l'enlèvement systématique des épaves abandonnées, des containers poubelles ainsi que des objets facilement inflammables situés dans les lieux sensibles et autour des bâtiments appartenant aux bailleurs sociaux.

– **Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la sécurisation des lieux de culte.**

Les messes de Noël et les offices constitueront un temps fort dont il convient de renforcer la sécurisation.

Des instructions sont données pour que ces célébrations fassent l'objet de mesures de sécurisation.